

ment importants depuis quelques années qu'ils disposent maintenant d'une énorme influence qu'ils exercent de façon méthodique et dans un but humanitaire, ce qui est très important. Ils se recommandent ainsi à la sympathie des hommes de bonne volonté tant chez nous qu'à l'étranger. A mon avis, une bonne partie de l'espoir du monde réside dans le progrès de cet effort de coopération qui doit s'étendre au monde entier.

Malgré les protestations de notre groupe contre l'écoulement fondé sur la spéculation des céréales secondaires, en 1947, le Gouvernement a choisi de faire fi de nos observations et des modifications que nous proposons à la loi de la Commission du blé, en vue de confier à cet organisme les céréales secondaires. A l'automne de 1947, il a mis sur le marché libre, les céréales secondaires. En 1948, le Gouvernement a fait voter aussi un amendement à la loi sur la Commission du blé tout en renvoyant la balle aux trois gouvernements provinciaux de l'Ouest. Quel a été le résultat? Le gouvernement libéral de coalition du Manitoba et le gouvernement créditiste de l'Alberta ont refusé d'adopter une loi d'autorisation, de sorte que la Bourse des céréales a continué ses opérations en 1948. Cependant, la puissance des sociétés agricoles commence à se faire sentir et le point de vue de ces dernières gagne du terrain. D'après les rapports des journaux, il semble évident qu'on modifiera la loi sur la Commission du blé au cours de la présente session de manière à assurer enfin la vente ordonnée des céréales secondaires, par l'entremise de la Commission du blé.

Comme notre industrie de l'élevage, notre industrie laitière et notre production de viande, d'œufs, de fromage et autres laitages dépendent de la production des céréales secondaires, le programme de production du Canada dans ces domaines est intimement lié à la production des céréales secondaires. Aussi, l'établissement d'un prix minimum devrait-il faire partie de tout programme agricole général.

Peut-être faudrait-il, d'ici quelques années, imiter la conduite des États-Unis en ce moment. Ce pays a reconnu la nécessité d'un programme national de répartition des vivres et l'a organisé, afin de permettre aux gens à revenus modiques, — nous en avons plusieurs au Canada, — d'acheter les denrées essentielles. A mon avis, on devrait étudier la possibilité d'établir un programme de ce genre, afin de faire face à la situation lorsque la distribution commencera à faire défaut au Canada et à l'étranger.

Un tel programme s'imposerait également dans le domaine international. La stabilité qui en découlerait est essentielle si l'on veut

prévenir une autre crise. Il exigera peut-être autant d'ingéniosité, de travail et d'attention aux détails qu'il nous en a fallu pour préparer la guerre. Cette fois ce sera une guerre contre la pauvreté et la crise.

Nous, membres de la Fédération du commonwealth coopératif, croyons que pour résoudre ce problème, certains des principes fondamentaux du mouvement coopératif devront remplacer certains des principes, — si l'on peut les désigner ainsi, — qui ont cours dans le régime économique actuel.

Nous nous unissons à l'Union des coopératives canadiennes pour demander au Gouvernement de supprimer l'impôt à l'égard de 3 p. 100 des épargnes, qu'il prend comme base d'imposition.

Nous savons qu'il lui est parfois difficile d'établir quelles sont les associations qui constituent des coopératives. S'il adoptait une loi fédérale des coopératives, loi dont le besoin se fait largement sentir, il pourrait y définir la coopérative. Cette loi permettrait la formation de coopératives par tout le Canada. Ces entreprises ne seraient plus obligées de limiter leur action à une seule province, mais elles pourraient étendre leurs affaires d'une province à l'autre. Il serait alors possible aux gens d'organiser des coopératives faisant des affaires dans n'importe quelle province et dans tout le pays.

En vertu des mesures législatives actuelles, les associations coopératives établies sur un pied d'affaires ou à des fins commerciales sont obligées d'émettre des actions. Cette méthode est contraire aux principes de plusieurs coopératives, qui s'y opposent.

J'ai l'honneur de représenter une circonscription de l'est de la Saskatchewan qui ne le cède à nulle autre au Canada et dont les habitants viennent de plusieurs pays. Cela ne nous empêche pas de vivre comme si nous appartenions à la même famille. Nous partageons nos peines et nos joies et nous travaillons dans l'unité. Nous avons souffert durant la crise économique et nous avons résolu de prendre les dispositions nécessaires pour empêcher le retour de ces mêmes conditions. Dès le début de la guerre, nombre de nos jeunes gens se sont enrôlés et beaucoup d'entre eux ne sont pas revenus. Quelques-uns de ceux-ci n'avaient connu, jusqu'à 1940, que la pauvreté, l'assistance publique et le chômage.

Depuis le commencement de la guerre, nous avons eu quelques années de sécurité et il nous a été possible d'agrandir quelques-unes de nos exploitations. Les récoltes ont été relativement bonnes et les gens se sont acquittés autant que possible de leurs dettes. Ils ont acheté des machines agricoles. Ces gens ont réussi à vivre côte à côte, parce qu'ils appliquaient le principe de la tolérance et qu'ils sont Canadiens d'abord.